

Arrêté n° 838 CM du 30 août 1985 relatif aux programmes des examens du permis de conduire des véhicules des catégories A, B, C, D et E

Paru in extenso au journal officiel n°32 NS du 22/11/1985 à la page 381

Version en vigueur au 28/04/2017

Le Président du gouvernement de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des transports, des postes et télécommunications et des ports ;
Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;
Vu la délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 portant réglementation générale sur la police de la circulation routière (code de la route) ;
Vu la directive 80-1263 CEE du 4 décembre 1980 relative à l'instauration d'un permis de conduire communautaire ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 28 août 1985,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 322 PR du 24 avril 2017*

Pour l'application de l'article 131-8 de la délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 portant réglementation générale sur la police de la circulation routière (code de la route), les programmes des examens du permis de conduire les véhicules des catégories A, B, C, D et E sont fixés ainsi qu'il est indiqué à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2

Le ministre des transports, des postes et télécommunications et des ports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 août 1985.
Gaston FLOSSE

Par le Président du gouvernement du territoire :
Le ministre des transports, des postes et télécommunications et des ports,
Alban ELLACOTT

Annexe - Programmes des examens du permis de conduire les véhicules des catégories A, B, C, D et E**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 838 CM du 30 août 1985](#), JOPF n° 32 NS du 22/11/1985 à la page 381
- [Arrêté n° 322 PR du 24 avril 2017](#), JOPF n° 34 N du 28/04/2017 à la page 5093

Annexe - Programmes des examens du permis de conduire les véhicules des catégories A, B, C, D et E

Programmes des examens du permis de conduire les véhicules terrestres à moteur

Introduction

Les programmes de l'examen dit permis de conduire sont destinés à la fois aux enseignants et aux élèves.

Ces programmes, au nombre de trois, intéressent respectivement :

- les véhicules de la catégorie A ;
- les véhicules de la catégorie B ;
- les véhicules de la catégorie C, D et E.

Quelle que soit la catégorie de véhicule intéressée, l'examen du permis de conduire se compose de deux parties :

- une épreuve portant sur la compréhension des situations de conduite et sur la connaissance des règles de la circulation ;
- une épreuve de conduite permettant d'évaluer la capacité de mettre en pratique cette compréhension.

Les programmes tenant compte des exigences particulières aux différentes catégories de véhicules, notamment aux motocyclettes et aux véhicules de poids lourds, ne sont qu'un cadre et une liste d'objectifs. Les enseignants pourront les approfondir et les traiteront en fonction des méthodes pédagogiques qu'ils auront choisies. Ils devraient leur permettre d'organiser la préparation de leurs élèves en fonction des nécessités actuelles de la circulation.

La plupart des notions qu'ils contiennent devront être expliquées au cours des leçons pratiques, afin qu'elles soient liées à des comportements, à des savoir-faire, et ne restent pas abstraites. Il importe en effet que les élèves en aient une véritable compréhension et dépassent la mémorisation des mots.

Ces programmes ne doivent pas être considérés comme une série de plans d'exposés ; ils constituent une étape dans la voie d'une amélioration de l'examen et de l'organisation des progrès de la recherche pédagogique.

L'enseignement de la conduite a pour but essentiel la sécurité de la circulation. Cette sécurité peut être accrue si les candidats à l'examen du permis de conduire ont compris quels sont les comportements qui réduisent les risques, s'ils les ont appris et s'ils ont la volonté de les adopter. Ces comportements sont nombreux et variés ; on pourra les grouper en quelques catégories pour faciliter leur enseignement, par exemple :

- état du conducteur ;
- état du véhicule ;
- ajustement de la vitesse aux circonstances ;
- position du véhicule sur la chaussée ;
- cas où le passage doit être cédé.

L'enseignement de la conduite et des règles de circulation doit préparer les élèves à prévoir les difficultés de la circulation ainsi que les comportements des autres usagers, et à éviter tout à la fois de surprendre et d'être surpris ainsi que de gêner.

D'une façon générale, le futur conducteur doit trouver dans l'enseignement les moyens de comprendre quelles sont les responsabilités de l'automobiliste et de se préparer à les assumer.

Programme de l'examen du permis de conduire les véhicules de la catégorie A

Plan

I. — Le véhicule.

II. — Le conducteur.

III. — Les autres usagers.

IV. — La conduite en agglomération.

V. — La conduite sur route.

VI. — La conduite sur autoroute.

VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.

VIII. — La vitesse, le freinage et le dérapage.

IX. — Les accidents et les comportements en cas d'accident.

X. — Compléments concernant l'épreuve pratique de conduite.

Chapitre Ier. — Le véhicule.

1° La visibilité :

Les feux (utilisation, vérification, entretien, importance du réglage, ampoules de rechange) ;

Les dispositifs réfléchissants (rôle, entretien) ;

Les rétroviseurs (utilisation, réglage, entretien).

2° Les avertissements :

L'avertisseur sonore et les avertisseurs lumineux ;

Les clignotants (vérification) ;

Le feu « stop » (vérification).

3° L'état du véhicule, le chargement :

Les roues et les pneumatiques (choix des types, gonflage, équilibrage, usure, déchirure) ;

Les freins (importance du réglage, équilibrage, vérification) ;

Le chargement et le remorquage (influence sur la conduite et sur la tenue de route, disposition, fixation, risques pour le conducteur, le passager et les autres usagers) ;

Le système de transmission (entretien, vérification) ;

La direction.

Chapitre II. — Le conducteur.

1° La position sur la machine :

La position du conducteur sur la selle (bras, jambes, pieds) ;

La tenue du guidon ;

Le changement, le(s) passager(s) gêne éventuelle des mouvements du conducteur.

2° L'équipement :

Rôle de protection à l'égard des conditions atmosphériques et des chutes ;

Visibilité du motocycliste par les autres usagers :

Casque, gants, combinaison, bottes.

3° L'état physique du conducteur :

La fatigue, la baisse de la vigilance, l'endormissement ;

Le froid, l'engourdissement des membres ;

La vision (acuité, champ visuel, vision nocturne et sensibilité à l'éblouissement) ;

Le temps de réaction ;

Notions sur certaines affections influençant la conduite ;

Les intoxications.

4° L'intoxication alcoolique :

Ses effets sur la perception, la motricité et les attitudes caractérielles ;

L'alcoolémie, l'alcootest, la prise de sang ;

Les sanctions encourues.

5° Les documents dont le conducteur doit être porteur :

Le permis de conduire (sa signification sociale, notions sur les diverses catégories de permis, la limitation de la vitesse pour les nouveaux titulaires, la suspension du permis) ;

La carte grise ;

L'attestation d'assurance (obligation de l'assurance, son rôle, les risques couverts).

Chapitre III. — Les autres usagers.

1° Nécessité d'une collaboration intelligente entre divers usagers :

Ne pas gêner, ne pas surprendre, avertir ;

Voir et être vu.

2° Les autres véhicules routiers :

Les distances entre les véhicules : intervalles à conserver, notion de zone d'incertitude ;

Les véhicules lourds et/ou encombrants : obstacles à la visibilité, trajectoire en virage, croisement et dépassements ;

Les véhicules prioritaires : les ambulances et autres véhicules d'intervention urgente, avertisseurs lumineux et sonore, spéciaux.

3° Les conducteurs des autres deux-roues :

Instabilité, fragilité.

4° Les piétons :

Droits et obligations des piétons ;

Leur comportement en fonction de leur âge ;

Incertitude de leurs mouvements, fragilité ;

Les colonnes et cortèges.

5° Les animaux :

6° Les voies réservées, les voies ferrées :

Pistes et bandes cyclables ;

Trottoirs, passages pour piétons ;

Voies réservées en agglomération ;

Passages à niveau.

Chapitre IV. — La conduite en agglomération

1° L'entrée et la sortie d'une agglomération.

2° La vitesse en agglomération :

Réglementation ;

Densité et diversité de la circulation.

3° Les avertisseurs :

Sonores (en cas de danger immédiat) ;

Lumineux.

4° Le démarrage et l'insertion dans la circulation :

Départ du trottoir. Rôle du clignotant ;

La sortie d'un immeuble ou d'un parc de stationnement.

5° La position sur la chaussée :

Les sens uniques et interdits ;

La circulation en files, l'interdiction de circuler de front ;

Les distances entre les véhicules ;

Le déplacement (notamment des véhicules à l'arrêt ou très lents).

6° Les ronds-points, les sens obligatoires et giratoires, les voies sans issue :

7° Le franchissement des intersections :

Le cas où il faut céder le passage à droite ;

Les cas où il faut céder le passage à gauche ;

Le signal « stop » ;

Le passage protégé ;

Les feux tricolores (signification du feu jaune annonçant le rouge) ;

Les feux clignotants ;

Le rôle des agents de la circulation ;

Les intersections encombrées.

8° Les changements de direction aux intersections (interdictions, choix de la voie, flèche verte, position pour tourner à gauche).

9° Les demi-tours et quarts de tours.

10° Comportements et conduite à tenir :

A l'égard des conducteurs de « quatre-roues », d'autres « deux-roues » et des piétons (les passages pour piétons, la circulation en dehors de la chaussée : trottoirs, terre-pleins) ;

A l'égard des véhicules sur rail ou de transports en commun (obligation en agglomération de céder le passage aux véhicules de transport en commun quittant l'arrêt) ;

A l'approche de véhicules prioritaires ou d'ambulances et autres véhicules d'intervention urgente.

11° L'arrêt et le stationnement en agglomération :

Réglementation, nécessité de ne pas gêner le passage ;

Stationnement, de jour et de nuit.

12° Précautions à prendre pour éviter la pollution et le bruit excessifs.

13° Précautions concernant l'état de la chaussée (pavés, clous, bandes adhésives, rails, dénivellation, objets divers, etc.).

Chapitre V. — La conduite sur route.

1° L'ajustement de la vitesse aux prescriptions et circonstances (état du revêtement routier et de la visibilité, densité et nature du trafic, sinuosité de la route, traversée des petites agglomérations, les lieux-dits).

2° La position sur la chaussée :

Circulation sur chaussée à voies non matérialisées ;

Le marquage routier (voies matérialisées, lignes franchissables et infranchissables, flèches de rabattement et de sélection) ;

La circulation en files ininterrompues et les risques de changement de file et de remontée de file ;

Le demi-tour sur route (risques et conditions).

3° Le croisement (influence du déplacement d'air).

4° Le dépassement :

Précautions pour éviter la collision avec un véhicule venant en face, avec le véhicule dépassé ou avec un véhicule venant de l'arrière ;

Dépassement sur chaussées à deux, trois, quatre voies ou plus ;

Dépassement des véhicules circulant sur voies ferrés ;

Précautions du dépassement (risques et interdictions liés aux circonstances, intersections, virages, hauts de côte, visibilité limitée, appréciation des vitesses, des possibilités d'accélération, de l'espace libre et de l'espace nécessaire, importance des rétroviseurs, utilisation des avertisseurs) ;

Exécution du dépassement (contrôle, avertissement, décision) ;

Retour à droite (utilisation du rétroviseur) ;

Comportement lorsqu'on est dépassé.

5° Le franchissement des intersections :

Importance de la visibilité, avertissement, adaptation de la vitesse ;

Cas où les usagers des voies transversales doivent céder le passage ;

Cas où le passage doit être cédé à droite ;

Cas où le passage doit être cédé à droite et à gauche ;

Le signal « stop ».

6° Le changement de direction aux intersections :

Le changement de direction à droite ;

Le changement de direction à gauche (position sur la chaussée, avertissement, obligation de céder le passage).

7° Le passage à niveau (signalisation, barrières et demi-barrières automatiques).

8° Les virages :

La visibilité en virage ;

Le risque d'être déporté (choix de la vitesse, technique du contre-braquage, estimation du rayon de virage, de l'adhérence du revêtement, du profit de la chaussée, notions sommaires et pratiques sur la force centrifuge) ;

L'exécution du virage (ralentissement, position sur la chaussée, accélération, sortie de virage) ;

Le freinage en virage.

9° Le stationnement en dehors des agglomérations. :

La nécessité de dégager la chaussée.

10° Les dangers particuliers, leur signalisation, la conduite à tenir :

Rétrécissement, chaussée glissante, travaux, cassis, dos d'âne, descente dangereuse, chute de pierres, gravillons, ponts mobiles, quai, animaux, aérodromes, « nids-de-poule », objet divers.

11° Les diverses catégories de routes :

Routes prioritaires et non prioritaires ;

Classification administrative des routes ;

Voies privées et chemins de terre.

12° La préparation et la poursuite du voyage :

Choix de l'itinéraire, lecture d'une carte routière, choix de l'horaire, installation du passager ;

Itinéraires bis ;

Itinéraire de délestage.

Chapitre VI. — La conduite sur autoroute

1° L'entrée sur l'autoroute :

Comportement au poste de péage ;

Utilisation des bretelles et de la voie d'accélération.

2° La conduite dans des conditions normales :

Respect des voies de circulation, changement de voie ;

Circulation à droite ;

Bande d'arrêt d'urgence.

3° La vitesse sur autoroute :

Espacement entre les véhicules ;

Importance de la signalisation et ses particularités ;

Signalisation verticale et marquage au sol.

4° Le dépassement (importance des rétroviseurs).

5° La circulation en files ininterrompues :

Danger du changement de voie.

6° L'arrêt et le stationnement :

Les interdictions ;

L'utilisation des aires de repos ;

L'utilisation des postes téléphoniques de secours ;

Comportement en cas de panne.

7° Les intempéries et la circulation sur autoroute :

Le brouillard ;

La pluie et le vent.

8° La monotonie et la diminution de la vigilance.

9° Les manœuvres interdites sur autoroute :

Stationnement, arrêt, demi-tour.

10° La sortie de l'autoroute et les embranchements :

Choix de la voie ;

L'utilisation de la voie de décélération et de la bretelle.

11° La réadaptation après la sortie de l'autoroute.

Chapitre VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.

1° La conduite de nuit :

L'ajustement de la vitesse à la vision, à la visibilité et aux feux utilisés ;

L'utilisation des feux suivant l'éclairage (cas particulier du crépuscule) ;

L'utilisation des feux en cas de croisement ou de dépassement (le risque d'éblouissement) ;

Les avertissements lumineux ;

Conduite à tenir à l'égard des piétons et cyclistes ;

Le stationnement de nuit.

2° La pluie :

L'ajustement de la vitesse à l'adhérence du revêtement ;

La présence d'eau sur la chaussée, ses conséquences ;

La visibilité ;

Les projections d'eau et de boue.

3° La neige et le verglas :

L'ajustement de la vitesse (adhérence) ;

La prévision du verglas (sa localisation) ;

La visibilité en cas de chute de neige ;

Le froid (engourdissement, contractures).

4° Le brouillard :

L'ajustement de la vitesse à la visibilité ;

L'espacement entre les véhicules ;

L'utilisation des feux de croisement ;

Les nappes de brouillard.

5° Le vent :

Influence sur la trajectoire du véhicule.

Chapitre VIII. — La vitesse, le freinage et le dérapage.

1° La relation entre la vitesse et la violence du choc en cas de collision.

2° Le temps de réaction :

Définition, durée, variations ;

Temps de réaction et distance de sécurité entre des véhicules qui se suivent.

3° L'adhérence :

Les pneumatiques ;

Le revêtement routier (nature et état).

4° Le freinage :

La relation entre la vitesse et la distance de freinage ;

Dosage du freinage, utilisation des freins avant et arrière :

- pour un arrêt normal ;
- au cours d'une longue descente (le « frein moteur ») ;
- pour un arrêt d'urgence ;

Les risques de défaillance du freinage.

5° Les distances d'arrêt :

Rôle du temps de réaction, de la vitesse, de l'adhérence.

6° Les causes et les risques du dérapage :

La conduite à tenir.

Chapitre IX. — Les accidents de la circulation et le comportement en cas d'accident.

1° Notions sur les accidents de la circulation :

Nombre approximatif de tués et des blessés ;

Répartition des victimes par catégorie d'usager ;

Répartition des accidents en zone rurale et urbaine ;

Répartition suivant l'éclairement.

2° Les grandes catégories de facteurs d'accidents :

La vitesse excessive ;

L'alcool ;

L'ignorance et l'inexpérience ;

La fatigue et la distraction ;

Les défauts des véhicules (usure des pneumatiques) ;

Inadaptation aux particularités de l'infrastructure.

3 ° Le comportement en cas d'accident :

Les mesures de sécurité (balisage) ;

L'alerte ;

Comportement à l'égard des blessés ;

Le témoignage et le constat (formulaire à posséder) ;

Le délit de fuite.

Complément concernant l'épreuve pratique de conduite

Les connaissances acquises conformément à ce programme prendront toute leur valeur au cours de l'épreuve pratique de conduite qui permettra plus particulièrement d'examiner les comportements suivants :

1° Vérifications et contrôles avant le départ :

Niveau : essence, huile, batterie ;

Feux ;

Câbles, chaîne et roues.

2° Installation sur la machine :

Port du casque ;

Réglage des rétroviseurs ;

Position du conducteur (bras, jambes, pieds).

3° Utilisation des commandes :

Tenue du guidon et maintien de la trajectoire optimale ;

Mise en marche du moteur ;

Utilisation de l'embrayage ;

Dosage de l'accélération ;

Utilisation des divers rapports de la boîte de vitesse ;

Dosage du freinage, utilisation des freins avant et arrière ;

Démarrage ;

Utilisation des commandes des feux.

4° Maîtrise du véhicule à faible allure, stabilité :

Exercices appropriés.

5° Avertissements :

Utilisation des clignotants ;

Avertissements sonores ;

Avertissements lumineux.

6° Choix de la position sur la chaussée :

Démarrage et insertion dans la circulation ;

Choix de la voie, en marche normale ;

Changement de voie ;

Présélections ;

Maintien d'un intervalle suffisant entre le véhicule et les autres usagers, latéralement et vers l'avant.

7° Choix de la vitesse du véhicule :

Ajustement de la vitesse du véhicule aux prescriptions et aux circonstances, notamment les conditions de visibilité.

8° Respect de la signalisation :

Signalisation verticale ;

Signalisation horizontale ;

Signaux des agents de la circulation.

9° Dépassement :

a) Dépassement à gauche :

- respect des interdictions ;
- préparation ;
- décision et exécution ;
- retour à droite ;
- utilisation des rétroviseurs ;

b) Dépassement à droite ;

c) Comportement lorsqu'on est dépassé.

10° Croisement :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure ;

Cas particuliers.

11° Franchissement des intersections :

Ajustement de l'allure aux circonstances, notamment aux conditions de visibilité ;

Respect des règles de priorité ;

Comportement à l'égard des piétons ;

Rond-point ;

Franchissement des passages à niveau.

12° Changement de direction aux intersections :

Changement de direction à droite ;

Changement de direction à gauche ;

Position sur la chaussée ;

Utilisation des clignotants et des rétroviseurs.

13° Virages :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure aux circonstances.

Programme de l'examen du permis de conduire les véhicules de la catégorie B

Plan

- I. — Le véhicule.
- II. — Le conducteur.
- III. — Les autres passagers.
- IV. — La conduite en agglomération.
- V. — La conduite sur route.
- VI. — La conduite sur autoroute.
- VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.
- VIII. — La vitesse, le freinage et le dérapage.
- IX. — Les accidents et les comportements en cas d'accident.
- X. — Notions sur la conduite économique.
- XI. — Compléments concernant l'épreuve pratique de conduite.

Chapitre Ier. — Le véhicule

1° La visibilité :

Les feux (utilisation, vérification, entretien, importance du réglage, ampoules de rechange) ;

Les dispositifs réfléchissants (rôle, entretien) ;

Les rétroviseurs (utilisation, réglage, entretien) ;

Le pare-brise et les glaces, le pare-soleil ;

Les essuie-glaces et le lave-glace (utilisation, entretien) ;

Le triangle de présignalisation et le signal de détresse (utilisation) ;

Les passagers, le chargement (gêne éventuelle de la visibilité).

2° Les avertissements :

L'avertisseur sonore et les avertissements lumineux ;

Les clignotants (vérification) ;

Le feu « stop » (vérifications, possibilité de clignotements dans certaines circonstances).

3° L'adhérence et le freinage :

Les roues et les pneumatiques (choix des types, gonflage, équilibrage, usure, déchirure) ;

Les freins (importance du réglage, équilibrage, vérification, frein de secours) ;

Le chargement et le remorquage (influence sur la conduite et sur la tenue de route).

4° La sécurité passive :

La ceinture de sécurité (rôle, bouclage et réglage) ;

Le chargement (disposition, fixation, risques pour les occupants du véhicule et les autres usagers).

Chapitre II. — Le conducteur.

1° La position au volant et le confort :

Le réglage du siège et du dossier ;

Le réglage des rétroviseurs ;

La tenue du volant ;

La climatisation ;

Le chargement, les passagers (gêne éventuelle des mouvements du conducteur).

2° L'état physique du conducteur :

La fatigue, la baisse de la vigilance, l'endormissement ;

La vision (acuité, champ visuel, vision nocturne et sensibilité à l'éblouissement) ;

Le temps de réaction ;

Notions sur certaines affections influençant la conduite ;

Les intoxications, et notamment.

3 ° L'intoxication alcoolique :

Ses effets sur la perception, la motricité et les attitudes caractérielles ;

L'alcoolémie, l'alcootest, la prise de sang ;

Les sanctions encourues.

4 ° Les documents dont le conducteur doit être porteur :

Le permis de conduire (sa signification sociale, notions sur les diverses catégories de permis, la limitation de la vitesse pour les nouveaux titulaires, la suspension du permis) ;

La carte grise ;

Le macaron « assurance » (obligation de l'assurance, son rôle, les risques couverts).

Chapitre III. — Les autres usagers.

1° Nécessité d'une collaboration intelligente entre divers usagers :

Ne pas gêner, ne pas surprendre, avertir.

2° Les autres véhicules routiers :

Les distances entre les véhicules : intervalles à conserver, notion de zone d'incertitude ;

Les véhicules lourds et/ou encombrants : obstacles à la visibilité, trajectoire en virage, croisement et dépassement ;

Les véhicules prioritaires : les ambulances et autres véhicules d'intervention urgente, avertisseurs lumineux et sonores spéciaux.

3° Les conducteurs de deux-roues :

Instabilité, fragilité.

4° Les piétons :

Droits et obligations des piétons ;

Leur comportement en fonction de leur âge ;

Incertitude de leurs mouvements, fragilité ;

Les colonnes et cortèges.

5° Les animaux.

6° Les voies réservées, les voies ferrées :

Pistes et bandes cyclables ;

Trottoirs, passages pour piétons ;

Voies réservées aux véhicules lents ;

Voies réservées en agglomération ;

Passages à niveau.

Chapitre IV. — La conduite en agglomération.

1° L'entrée et la sortie d'une agglomération.

2° La vitesse en agglomération :

Réglementation ;

Densité et diversité de la circulation.

3° Les avertisseurs :

Sonores (en cas de danger immédiat) ;

Lumineux.

4° Le démarrage et l'insertion dans la circulation :

Démarrage en montée ou en descente ;

Départ du trottoir. Rôle du clignotant ;

La sortie d'un immeuble ou d'un parc de stationnement.

5° La position sur la chaussée :

Les sens uniques et interdits ;

La circulation en files ;

Les distances entre les véhicules ;

Le dépassement (notamment des véhicules à l'arrêt ou très lents).

6° Les ronds-points, les sens obligatoires et giratoires, les voies sans issue.

7° Le franchissement des intersections :

Les cas où il faut céder le passage à droite ;

Les cas où il faut céder le passage à droite et à gauche ;

Le signal « stop » ;

Le passage protégé ;

Les feux tricolores (signification du feu jaune annonçant le rouge) ;

Les feux clignotants ;

Le rôle des agents de la circulation ;

Les intersections encombrées.

8° Les changements de direction aux intersections (interdictions, choix de la voie, flèche verte, position pour tourner à gauche).

9° Les demi-tours et quarts de tours, la marche arrière.

10° Comportements et conduite à tenir :

A l'égard des conducteurs de « deux-roues » et des piétons (les passages pour piétons, la circulation en dehors de la chaussée : trottoirs, terre- pleins) ;

A l'égard des véhicules sur rail ou de transport en commun (obligation en agglomération de céder le passage aux véhicules de transport en commun quittant l'arrêt) ;

A l'approche de véhicules prioritaires ou d'ambulances et autres véhicules d'intervention urgente.

11° L'arrêt et le stationnement en agglomération :

Réglementation, nécessité de ne pas gêner le passage ou la visibilité, stationnement de nuit ;

Rangement dans un créneau, en épi, en bataille.

12° Précautions à prendre pour éviter la pollution et le bruit excessifs.

Chapitre V. — La conduite sur route.

1° L'ajustement de la vitesse aux prescriptions et circonstances l'état du revêtement routier et de la visibilité, densité et nature du trafic, sinuosité de la route, traversée des petites agglomérations, les lieux-dits.

2° La position sur la chaussée :

Circulation sur chaussée à voies non matérialisées ;

Le marquage routier (voies matérialisées, lignes franchissables et infranchissables, flèches de rabattement et de sélection) ;

La circulation en files ininterrompues et les risques de changement de file ;

Le demi-tour sur route (risques et conditions).

3° Le croisement (véhicules encombrants, fortes déclivités).

4° Le dépassement :

Précautions pour éviter la collision avec un véhicule venant en face, avec le véhicule dépassé ou avec un véhicule venant de l'arrière ;

Dépassement sur chaussées à deux, trois, quatre voies ou plus ;

Précaution du dépassement (risques et interdictions liés aux circonstances, intersections, virages, hauts de côte, visibilité limitée, appréciations des vitesses, des possibilités d'accélération, de l'espace libre et de l'espace nécessaire, importance des rétroviseurs, utilisation des avertisseurs) ;

Exécution du dépassement (contrôle, avertissement, décision) ;

Retour à droite (utilisation du rétroviseur intérieur) ;

Comportement lorsqu'on est dépassé.

5° Le franchissement des intersections :

Importance de la visibilité, avertissement, adaptation de la vitesse ;

Cas où les usagers des voies transversales doivent céder le passage ;

Cas où le passage doit être cédé à droite ;

Cas où le passage doit être cédé à droite et à gauche ;

Le signal « stop ».

6° Le changement de direction aux intersections :

Le changement de direction à droite ;

Le changement de direction à gauche (position sur la chaussée, avertissement, obligation de céder le passage).

7° Les passages à niveau (signalisation, barrières et demi-barrières automatiques).

8° Les virages :

La visibilité en virage ;

Le risque d'être déporté (choix de la vitesse, estimation du rayon de virage, de l'adhérence du revêtement, du profil de la chaussée, notions sommaires et pratiques sur la force centrifuge) ;

L'exécution du virage (ralentissement, position sur la chaussée, accélération, sortie de virage) ;

Notions sur le freinage en virage.

9° Le stationnement en dehors des agglomérations :

La nécessité de dégager la chaussée ;

L'utilisation du signal de détresse ou du triangle de présignalisation ;

Le stationnement pouvant gêner la visibilité.

10° Les dangers particuliers, leur signalisation, la conduite à tenir :

Rétrécissement, chaussée glissante, travaux, cassis, dos d'âne, descente dangereuse, chute de pierres, gravillons, ponts mobiles, quai, animaux, aérodromes.

11° Les diverses catégories de routes :

Routes prioritaires et non prioritaires ;

Classification administrative des routes ;

Voies privées et chemins de terre.

12° La préparation et la poursuite d'un voyage :

Choix de l'itinéraire, lecture d'une carte routière, choix de l'horaire, installation et confort des passagers ;

Itinéraires bis ;

Itinéraires de délestage.

Chapitre VI. — La conduite sur autoroute.

1° L'entrée sur l'autoroute :

Comportement au poste de péage ;

Utilisation des bretelles et de la voie d'accélération.

2° La conduite dans des conditions normales :

Respect des voies de circulation, changement de voie ;

Voies obligatoires et voies interdites ;

Circulation à droite ;

Bande d'arrêt d'urgence.

3° La vitesse sur autoroute :

Espacement entre les véhicules ;

Importance de la signalisation et ses particularités ;

Signalisation verticale et marquage au sol.

4° Le dépassement - Importance des rétroviseurs :

Appréciation de la durée d'exécution.

5° La circulation en files ininterrompues :

Danger du changement de voie.

6° L'arrêt et le stationnement :

Les interdictions ;

L'utilisation des aires de repos ;

L'utilisation des postes téléphoniques de secours ;

Comportement en cas de panne.

7° Les intempéries et la circulation sur autoroute :

Le brouillard ;

La pluie et le vent.

8° La monotonie et la diminution de la vigilance.

9° Les manœuvres interdites sur autoroute :

Stationnement, arrêt et marche arrière.

10° La sortie de l'autoroute et les embranchements :

Choix de la voie ;

Utilisation de la voie de décélération et de la bretelle.

11° La réadaptation après la sortie de l'autoroute.

Chapitre VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.

1° La conduite de nuit :

L'ajustement de la vitesse à la vision, à la visibilité et aux feux utilisés ;

L'utilisation des feux suivant l'éclairement (cas particuliers du crépuscule) ;

L'utilisation des feux en cas de croisement ou de dépassement (le risque d'éblouissement) ;

Les avertissements lumineux ;

Conduite à tenir à l'égard des piétons et cyclistes ;

Le stationnement de nuit.

2° La pluie :

L'ajustement de la vitesse à l'adhérence du revêtement ;

La présence d'eau sur la chaussée, ses conséquences ;

La visibilité ;

Les projections d'eau et de boue.

3° La neige et le verglas :

L'ajustement de la vitesse (adhérence) ;

La prévision du verglas (sa localisation) ;

L'utilisation de pneumatiques spéciaux, de chaînes ou de clous ;

La visibilité en cas de chute de neige ;

Cas d'interdiction de circulation (barrières de dégel).

4° Le brouillard :

L'ajustement de la vitesse à la visibilité ;

L'espacement entre les véhicules ;

L'utilisation des feux de croisement ou des feux de brouillard ;

Les nappes de brouillard.

5° Le vent :

Influence sur la trajectoire du véhicule.

Chapitre VIII. — La vitesse, le freinage et le dérapage.

1° La relation entre la vitesse et la violence du choc en cas de collision.

2° Le temps de réaction :

Définition, durée, variations ;

Temps de réaction et distance de sécurité entre des véhicules qui se suivent.

3° L'adhérence :

Les pneumatiques ;

Le revêtement routier (nature et état).

4° Le freinage :

La relation entre la vitesse et la distance de freinage ;

Utilisation des freins :

- pour un arrêt normal ;

- au cours d'une longue descente (le « frein moteur ») ;

- pour un arrêt d'urgence ;

Les risques de défaillance du freinage.

5° Les distances d'arrêt :

Rôle du temps de réaction, de la vitesse, de l'adhérence.

6° Les causes et les risques du dérapage :

Notions sur la conduite à tenir.

Chapitre IX. — Les accidents de la circulation et le comportement en cas d'accident.

1° Notions sur les accidents de la circulation :

Nombre approximatif des tués et des blessés ;

Répartition des victimes par catégorie d'usager ;

Répartition des accidents en sons rurale et urbaine ;

Répartition suivant l'éclairement.

2° Les grandes catégories de facteurs d'accidents :

La vitesse excessive ;

L'alcool ;

L'ignorance et l'inexpérience ;

La fatigue et la distraction ;

Les défauts des véhicules (usure des pneumatiques) ;

Inadaptation aux particularités de l'infrastructure.

3° Le rôle de la ceinture de sécurité, son importance.

4° Le comportement en cas d'accident :

Les mesures de sécurité (balisage) ;

L'alerte ;

Comportement à l'égard des blessés ;

Le témoignage et le constat (formulaire à posséder) ;

Le délit de fuite.

Chapitre X. — Notions sur la conduite économique.

I. — Principe

A. - La vitesse coûte cher

La consommation croît plus rapidement que la vitesse.

Une voiture qui consomme 8 litres aux 100 km à la vitesse stabilisée à 90 km/h consommera environ 12 litres à 130 km/h.

Diminuez votre vitesse de pointe... Vous ferez des économies importantes sans réduire sensiblement votre moyenne.

L'écoulement de l'air autour de votre voiture doit être facilité ;

- en évitant de transporter des bagages sur le toit ;

- en évitant de baisser beaucoup les vitres des portières ;

- en évitant les chargements mal centrés qui peuvent écraser votre voiture sur l'arrière.

B. - Adoptez un style de conduite efficace et économique.

L'écart de consommation entre un conducteur nerveux et un conducteur calme peut atteindre 40 p. 100 pour un même parcours.

Pour y parvenir, quelques conseils :

- n'utilisez le starter que le temps strictement nécessaire ;
- effectuez des démarrages progressifs et sans à-coups ;
- roulez régulièrement et à une vitesse stable sur route et autoroute ;
- conduisez en souplesse ; soyez détendu ;
- évitez les « sur-régimes » et les « sous-régimes » en apprenant à connaître la plage de rendement optimum de votre moteur (entre le tiers et les deux tiers du régime de rotation maximal). Le cas échéant, prévoir des repères sur votre compteur de vitesse ;
- prévoyez à temps vos manœuvres afin d'éviter les accélérations ou les freinages brusques ;
- arrêtez votre moteur en cas d'immobilisation prolongée de votre véhicule, mais non en cas d'arrêt momentané, notamment dans un « embouteillage » : vous utilisez davantage de carburant pour redémarrer.

C. - Ayez une voiture bien réglée et bien entretenue.

L'économie de carburant commence à l'arrêt par l'entretien et le bon réglage de votre véhicule.

1. Réglage de l'allumage à effectuer environ tous les 10 000 km :

Votre consommation de carburant peut augmenter de 10 p. 100 si vous roulez avec un système d'allumage et mauvais état ou mal réglé.

N'attendez pas pour faire ce réglage que se produisent des troubles de fonctionnement qui rendront la conduite de votre véhicule de plus en plus difficile ou même provoqueront l'arrêt de votre moteur.

2. Réglage de la carburation :

Vérifiez périodiquement le carburateur et le filtre à air.

3. Détection et suppression des anomalies de fonctionnement :

Assurez-vous en permanence du bon refroidissement du moteur (en général, un thermomètre gradué vous avertit de tout échauffement anormal).

Ayez un embrayage en bon état, qui ne « patine pas ».

4. Pression des pneumatiques :

Vérifiez fréquemment que vos pneumatiques sont correctement gonflés. La pression prescrite par le constructeur correspond à un gonflage à froid, c'est-à-dire, lorsque la voiture n'a pas roulé plus de 1 ou 2 kilomètres. Lorsque l'on effectue un gonflage à chaud, il convient de majorer de 200 grammes la pression prescrite par le constructeur.

Vérifiez le bon équilibrage de vos pneus sur un même essieu.

II. — Erreurs à ne pas commettre

Donner de l'essence ordinaire à une voiture faite pour rouler au super (toujours consulter le livret d'entretien à ce sujet).

Rouler en roue libre, descendre les pentes au point mort ou, pire encore, moteur coupé. Ces manœuvres affectant notamment la stabilité du véhicule et ses capacités de freinage, vous risqueriez un accident grave.

III. — Conclusions

La conduite automobile pose certes un grand nombre de cas particuliers et les facteurs qui peuvent influencer les résultats sont très nombreux : facteurs humains, matériels, météorologiques, etc.

Cependant les quelques indications qui viennent de vous être fournies présentent un caractère suffisamment général pour être appliquées par tous.

Un effort de tous en ce domaine serait non seulement profitable à la communauté, mais se traduirait pour chacun par de substantielles économies sur le budget « voiture » de chaque conducteur.

Complément concernant l'épreuve pratique de conduite

Les connaissances acquises conformément à ce programme prendront toute leur valeur au cours de l'épreuve pratique de conduite qui permettra plus particulièrement d'examiner les comportements suivants :

1° Installation au poste de conduite :

Réglage du siège ;

Réglage des rétroviseurs ;

Bouclage et réglage de la ceinture de sécurité ;

Débouclage de la ceinture, ouverture de la portière.

2° Utilisation des commandes :

Tenue du volant, notamment lors des divers changements de direction et maintien de la trajectoire optimale ;

Mise en marche du moteur ;

Utilisation du débrayage ;

Dosage de l'accélération ;

Utilisation des divers rapports de la boîte de vitesse ;

Dosage du freinage, utilisation du frein de secours ;

Démarrage, notamment en montée et en descente ;

Utilisation des commandes des feux ;

Utilisation du lave-glace, de l'essuie-glace.

3° Avertissements :

Utilisation des clignotants ;

Avertissements sonores ;

Avertissements lumineux.

4° Choix de la position sur la chaussée :

Démarrage et insertion dans la circulation ;

Choix de la voie, en marche normale ;

Changement de voie ;

Présélections ;

Maintien d'un intervalle suffisant entre le véhicule et les autres usagers, latéralement et vers l'avant.

5° Choix de la vitesse de véhicule :

Ajustement de la vitesse du véhicule ses prescriptions et aux circonstances, notamment les conditions de visibilité.

6° Respect de la signalisation :

Signalisation verticale ;

Signalisation horizontale ;

Signaux des agents de la circulation.

7° Dépassement :

a) Dépassement à gauche :

- respect des interdictions ;

- préparation ;

- décision et exécution ;

- retour à droite ;

- utilisation des rétroviseurs.

b) Dépassement à droite.

c) Comportement lorsqu'on est dépassé.

8° Croisement :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure ;

Cas particuliers.

9° Franchissement des intersections :

Ajustement de l'allure aux circonstances, notamment aux conditions de visibilité ;

Respect des règles de priorité ;

Comportement à l'égard des piétons ;

Rond-point ;

Franchissement des passages à niveau.

10° Changement de direction aux intersections :

Changement de direction à droite ;

Changement de direction à gauche ;

Position sur la chaussée ;

Utilisation des clignotants et des rétroviseurs.

11° Virages :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure aux circonstances.

12° Manœuvres :

Marche arrière en ligne droite et en courbe ;

Demi-tour ;

Rangement en créneau, en épi, en bataille.

Programme de l'examen du permis de conduire les véhicules des catégories C et D

Plan

- I. — Le véhicule.
- II. — Le conducteur.
- III. — Les autres passagers.
- IV. — La conduite en agglomération.
- V. — La conduite sur route.
- VI. — La conduite sur autoroute.
- VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.
- VIII. — La vitesse, le freinage et le dérapage.
- IX. — Les accidents et les comportements en cas d'accident.
- X. — Compléments concernant l'épreuve pratique de conduite.

Chapitre Ier. — Le véhicule.

1° La visibilité :

Les feux (utilisation, vérification, entretien, importance du réglage, ampoules de rechange) ;

Les dispositifs réfléchissants (rôle, entretien) ;

Les rétroviseurs (utilisation, réglage, entretien) ;

Le pare-brise et les glaces, (utilisation, entretien) ;

Les essuie-glace et le lave-glace, le pare-soleil ;

Le triangle de présignalisation et le signal de détresse (utilisation) ;

Les passagers (gêne éventuelle de la visibilité (D)) ;

Le chargement (gêne éventuelle de la visibilité).

2° Les avertissements :

L'avertisseur sonore et les avertissements lumineux ;

Les dispositifs particuliers aux transports exceptionnels (C) ;

Les clignotants (vérification) ;

Les feux « stop » (vérification, possibilité de clignotement dans certaines circonstances).

3° L'adhérence et le freinage :

Les roues et les pneumatiques (choix des types, gonflage, équilibrage, usure, déchirure, roues de secours) ;

Les freins (nombre, type, utilisation, réglage, équilibrage, vérification) ;

Le chargement et le remorquage (influence sur la conduite et sur la tenue de route).

4° La sécurité passive :

Catégorie C :

Les prescriptions réglementaires relatives aux :

- plaques et inscriptions réglementaires ;
- chargement (répartition, arrimage, gabarit) ;
- réglementation en ce qui concerne le poids et la longueur des véhicules ou des ensembles ;
- rétroviseurs ;
- aménagements pour le transport de personnes ;
- visites techniques.

Catégorie D :

Les prescriptions réglementaires relatives aux :

- personnes transportées (emplacement : adultes, enfants ; répartition des charges) ;
- dispositions particulières (siège du conducteur, issues de secours) et accessoires de bord (lampe portative de secours, extincteurs, boîte « de premier secours », dispositifs antipatinants, indicateur de vitesse) ;
- transport en commun d'enfants ;
- plaques, inscriptions et affichages réglementaires ;
- rétroviseurs techniques.

Chapitre II. — Le conducteur.

1° La position au volant et le confort :

Le réglage du siège et du dossier ;

Le réglage des rétroviseurs ;

La tenue du volant ;

La climatisation ;

Le chargement, les passagers (gêne éventuelle des mouvements du conducteur).

2° L'état physique du conducteur :

Les visites médicales périodiques ;

La fatigue, la baisse de la vigilance, l'endormissement ;

La vision (acuité, champ visuel, vision nocturne et sensibilité à l'éblouissement) ;

Le temps de réaction ;

Notions sur certaines affections influençant la conduite ;

Les intoxications.

3° L'intoxication alcoolique :

Ses effets sur la perception, la motricité et les attitudes caractérielles ;

L'alcoolémie, l'alcootest, la prise de sang ;

Les sanctions encourues.

4 ° Les documents dont le conducteur doit être porteur :

Le permis de conduire (sa signification sociale, notions sur les diverses catégories de permis, la limitation de la vitesse pour les nouveaux titulaires, la suspension du permis) ;

La (ou les) carte grise) ;

Le macaron « assurance » (obligation de l'assurance, son rôle, les risques couverts) ;

La carte violette (D) ;

La vignette.

Chapitre III. — Les autres usagers.

1° Nécessité d'une collaboration intelligente entre divers usagers :

Ne pas gêner, ne pas surprendre, avertir.

2° Les autres véhicules routiers :

Les distances entre les véhicules : intervalles à conserver, notion de zone d'incertitude ;

Les véhicules lourds et/ou encombrants : obstacles à la visibilité, trajectoire en virage, croisement et dépassements ;

Les véhicules prioritaires : les ambulances et autres véhicules d'intervention urgente, avertisseurs lumineux et sonore spéciaux ;

Les convois.

3° Les conducteurs de deux-roues :

Instabilité, fragilité.

4° Les piétons :

Droits et obligations des piétons ;

Leur comportement en fonction de leur âge ;

Incertitude de leurs mouvements, fragilité ;

Les colonnes et cortèges.

5° Les animaux.

6° Les voies réservées, les voies ferrées :

Pistes et bandes cyclables ;

Trottoirs, passages pour piétons ;

Voies réservées aux véhicules lents ;

Voies réservées en agglomération ;

Passages à niveau.

Chapitre IV. — La conduite en agglomération

1° La traversée des agglomérations :

Réglementations particulières ;

La signalisation.

2° La vitesse en agglomération :

Réglementation ;

Densité et diversité de la circulation.

3° Les avertisseurs :

Sonores (en cas de danger immédiat) ;

Lumineux.

4° Le démarrage et l'insertion dans la circulation :

Démarrage en montée ou en descente ;

Départ du trottoir. Rôle du clignotant ;

La sortie d'un immeuble ou d'un parc de stationnement.

5° La position sur la chaussée :

Les sens uniques et interdits ;

La circulation en files ;

Les distances entre les véhicules ;

Le dépassement (notamment des véhicules à l'arrêt ou très lents).

6° Les ronds-points, les sens obligatoires et giratoires, les voies sans issue.

7° Le franchissement des intersections :

Les cas où il faut céder le passage à droite ;

Les cas où il faut céder le passage droit et à gauche ;

Le signal « stop » ;

Le passage protégé ;

Les feux tricolores (signification du feu jaune annonçant le feu rouge) ;

Les feux clignotants ;

Le rôle des agents de la circulation ;

Les intersections encombrées.

8° Les changements de direction aux intersections (interdictions, choix de la voie, flèche verte, position pour tourner à gauche).

9° Les demi-tours et quarts de tours, la marche arrière.

10° Comportements et conduite à tenir :

A l'égard des conducteurs de « deux-roues » et des piétons (les passages pour piétons, la circulation en dehors de la chaussée : trottoirs, terre-pleins) ;

A l'égard des véhicules sur rail ou de transports en commun (obligation en agglomération de céder le passage aux véhicules de transport en commun quittant l'arrêt) ;

A l'approche de véhicules prioritaires ou d'ambulances et autres véhicules d'intervention urgente.

11° L'arrêt et le stationnement en agglomération :

Réglementation, nécessité de ne pas gêner le passage ou la visibilité, stationnement de nuit ;

Rangement dans un créneau, en épi, en bataille.

12° Précautions à prendre pour éviter la pollution et le bruit excessifs.

Chapitre V. — La conduite sur route.

1° L'ajustement de la vitesse aux prescriptions et circonstances (état du revêtement routier et de la visibilité, densité et nature du trafic, sinuosité de la route, traversée des petites agglomérations, les lieux-dits).

2° La position sur la chaussée :

Circulation sur chaussée à voies non matérialisées ;

Le marquage routier (voies matérialisées, lignes franchissables et infranchissables, flèches de rabattement et de sélection) ;

La circulation en files ininterrompues et les risques de changement de file ;

Le demi-tour sur route (risques et conditions).

3° Le croisement (passages étroits, fortes déclivités).

4° Le dépassement :

Précautions pour éviter la collision avec un véhicule venant en face, avec le véhicule dépassé ou avec un véhicule venant de l'arrière ;

Dépassement sur chaussées à deux, trois, quatre voies ou plus ;

Dépassement des véhicules circulant sur voies ferrées ;

Précautions du dépassement (risques et interdictions liés aux circonstances, intersections, virages, hauts de côte, visibilité limitée, appréciation des vitesses, des possibilités d'accélération, de l'espace libre et de l'espace nécessaire, importance des rétroviseurs, utilisation des avertisseurs) ;

Exécution du dépassement (contrôle, avertissement, décision) ;

Retour à droite (utilisation des rétroviseur) ;

Comportement lorsqu'on est dépassé.

5° Le franchissement des intersections :

Importance de la visibilité, avertissement, adaptation de la vitesse ;

Cas où les usagers des voies transversales doivent céder le passage ;

Cas où le passage doit être cédé à droite ;

Cas où le passage doit être cédé à droite et à gauche ;

Le signal « stop ».

6° Le changement de direction aux intersections :

Le changement de direction à droite ;

Le changement de direction à gauche (position sur la chaussée, avertissement, obligation de céder le passage).

7° Le passage à niveau (signalisation, barrières et demi-barrières automatiques).

8° Les virages :

La visibilité en virage ;

Le risque d'être déporté (choix de la vitesse, estimation du rayon de virage, de l'adhérence du revêtement, du profil de la chaussée, notions sommaires et pratiques sur la force centrifuge) ;

L'exécution du virage (ralentissement, position sur la chaussée, accélération, sortie de virage) ;

Notions sur le freinage en virage.

9° Le stationnement en dehors des agglomérations :

La nécessité de dégager la chaussée ;

L'utilisation du signal de détresse ou du triangle de présignalisation ;

Le stationnement pouvant gêner la visibilité.

10° Les dangers particuliers, leur signalisation, la conduite à tenir :

Descente rapide (précautions avant d'aborder une descente, ralentissement, choix du rapport de vitesse) ;

Rétrécissement, chaussée glissante, travaux, cassis, dos d'âne, chute de pierres, gravillons, ponts mobiles, quai, animaux, aérodromes.

11° Les diverses catégories de routes :

Routes prioritaires et non prioritaires ;

Classification administrative des routes ;

Voies privées et chemins de terre.

12° La préparation et la poursuite d'un voyage :

Les transports exceptionnels ;

Choix de l'itinéraire, lecture d'une carte routière, choix de l'horaire ;

Installation et confort des passagers (D) ;

Itinéraires bis ;

Itinéraire de délestage.

Chapitre VI. — La conduite sur autoroute.

1° L'entrée sur l'autoroute :

Interdiction applicable à certains véhicules (C) ;

Comportement au poste de péage ;

Utilisation des bretelles et de la voie d'accélération.

2° La conduite dans des conditions normales :

Respect des voies de circulation, changement de voie ;

Voies obligatoires et voies interdites ;

Circulation à droite ;

Bande d'arrêt d'urgence.

3° La vitesse sur autoroute :

Espacement entre les véhicules ;

Importance de la signalisation et ses particularités ;

Signalisation verticale et marquage est sol.

4° Le dépassement :

Importance du rétroviseur ;

Appréciation de la durée d'exécution.

5° La circulation en files ininterrompues :

Danger du changement de voie.

6° L'arrêt et le stationnement :

Les interdictions ;

L'utilisation des aires de repos ;

L'utilisation des postes téléphoniques de secours ;

Comportement en cas de panne.

7° Les intempéries et la circulation sur autoroute :

Le brouillard ;

La pluie et le vent.

8° La monotonie et la diminution de la vigilance.

9° Les manœuvres interdites sur autoroute :

Stationnement, arrêt, et marche arrière ;

Demi-tour.

10° La sortie de l'autoroute et les embranchements :

Choix de la voie ;

Utilisation de la voie de décélération et de la bretelle.

11° La réadaptation après la sortie de l'autoroute.

Chapitre VII. — La conduite de nuit et la conduite par mauvais temps.

1° La conduite de nuit :

L'ajustement de la vitesse à la vision, à la visibilité et aux feux utilisés ;

L'utilisation des feux suivant l'éclairage (cas particulier du crépuscule) ;

L'utilisation des feux en cas de croisement ou de dépassement (le risque d'éblouissement) ;

Les avertissements lumineux ;

Conduite à tenir à l'égard des piétons et cyclistes ;

Le stationnement de nuit.

2° La pluie :

L'ajustement de la vitesse à l'adhérence du revêtement ;

La présence d'eau sur la chaussée, ses conséquences ;

La visibilité ;

Les projections d'eau et de boue.

3° La neige et le verglas :

L'ajustement de la vitesse (adhérence) ;

La prévision du verglas (sa localisation) ;

L'utilisation de pneumatiques spéciaux, de chaînes ou de clous ;

La visibilité en cas de chute de neige ;

Cas d'interdiction de circulation (barrières de dégel).

4° Le brouillard :

L'ajustement de la vitesse à la visibilité ;

L'espacement entre les véhicules ;

L'utilisation des feux de croisement ou des feux de brouillard ;

Les nappes de brouillard.

5° Le vent :

Influence sur la trajectoire du véhicule.

Chapitre VIII. — La vitesse, le tonnage, le freinage et le dérapage.

1° La relation entre la vitesse, le tonnage et la violence du choc en cas de collision.

2° Le temps de réaction :

Définition, durée, variations ;

Temps de réaction et distance de sécurité entre des véhicules qui se suivent.

3° L'adhérence :

Les pneumatiques ;

Le revêtement routier (nature et état).

4° Le freinage :

La relation entre la vitesse, le tonnage et la distance de freinage ;

Utilisation des freins :

- pour un arrêt normal ;
- au cours d'une longue descente (le « frein moteur », éventuellement le ralentisseur) ;
- pour un arrêt d'urgence ;

Cas particulier aux véhicules articulés et aux remorques ;

Les risques de défaillance du freinage.

5° Les distances d'arrêt :

Rôle du temps de réaction, de la vitesse, du tonnage, de l'adhérence.

6° Les causes et les risques du dérapage :

Notions sur la conduite à tenir.

Chapitre IX. — Les accidents de la circulation et le comportement en cas d'accident.

1° Notions sur les accidents de la circulation :

Nombre approximatif de tués et des blessés ;

Répartition des victimes par catégorie d'usagers ;

Répartition des accidents en zone rurale et urbaine ;

Répartition suivant l'éclairement.

2° Les grandes catégories de facteurs d'accidents :

La vitesse excessive ;

L'alcool ;

L'ignorance et l'inexpérience ;

La fatigue et la distraction ;

Les défauts des véhicules (usure des pneumatiques, mauvais entretien ou défaut des vérifications des systèmes de freinage) ;

Inadaptation aux particularités de l'infrastructure, méconnaissance du tonnage, appréciation inexacte du gabarit.

3° Le comportement en cas d'accident :

Prévention de l'incendie, de la panique et évacuations des passagers (D) ;

Connaissance exacte des matières transportées et conduite à tenir en cas de diffusion sur la chaussée (C) ;

Les mesures de sécurité (balisage) ;

L'alerte ;

Comportement à l'égard des blessés ;

Le témoignage et le constat (formulaire à posséder) ;

Le délit de fuite.

Complément concernant l'épreuve pratique de conduite

Les connaissances acquises conformément à ce programme prendront toute leur valeur au cours de l'épreuve pratique de conduite qui permettra plus particulièrement d'examiner les comportements suivants :

1° Vérifications et contrôles avant le départ :

Vérification des dispositifs de contrôle et des accessoires ;

Constatation de l'état du véhicule ;

Vérification de l'attelage (éventuellement) ;

Vérification du chargement ;

Purge et vérification de la charge des bouteilles d'air (éventuellement) ;

Vérification des freins ;

Vérification du fonctionnement des feux.

2° Installation au poste de conduite :

Réglage du siège ;

Réglage des rétroviseurs ;

Ouverture de la portière.

3° Utilisation des commandes :

Tenue du volant, notamment lors des divers changements de direction et maintien de la trajectoire optimale ;

Mise en marche du moteur ;

Utilisation du débrayage ;

Dosage de l'accélération ;

Utilisation des divers rapports de la boîte de vitesses et de la commande manuelle de relais si le véhicule en est équipé (respect du régime moteur) ;

Dosage du freinage, utilisation des différents systèmes de freinage ;

L'utilisation du ralentisseur ;

Démarrage, notamment en montée et en descente : en marche avant et en marche arrière ;

Arrêt et stationnement (immobilisation, stabilisation) ;

Utilisation des commandes des feux ;

Utilisation du lave-glace, de l'essuie-glace ;

Opérations d'attelage et de dételage (C).

4° Avertisseurs :

Utilisation des clignotants ;

Avertissements sonores ;

Avertissements lumineux ;

5° Choix de la position sur la chaussée :

Démarrage et insertion dans la circulation ;

Choix de la voie, en marche normale ;

Changement de voie ;

Présélections ;

Maintien d'un intervalle suffisant entre le véhicule et les autres usagers, latéralement et vers l'avant.

6° Choix de la vitesse de véhicule :

Ajustement de l'allure du véhicule aux prescriptions et aux circonstances, notamment les conditions de visibilité et les descentes rapides.

7° Respect de la signalisation :

Signalisation verticale ;

Signalisation horizontale ;

Signaux des agents de la circulation.

8° Dépassement :

a) Dépassement à gauche :

- respect des interdictions,

- préparation,

- décision et exécution,
- retour à droite,
- utilisation des rétroviseurs.

b) Dépassement à droite ;

c) Comportement lorsqu'on est dépassé ;

d) Cas particuliers.

9° Croisement :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure ;

Cas particuliers.

10° Franchissement des intersections ;

Ajustement de l'allure aux circonstances, notamment aux conditions de visibilité ;

Respect des règles de priorité ;

Comportement à l'égard des piétons ;

Rond-point ;

Franchissement des passages à niveau.

11° Changement de direction aux intersections :

Changement de direction à droite ;

Changement de direction à gauche ;

Position sur la chaussée ;

Utilisation des clignotants et des rétroviseurs.

12° Virages :

Position sur la chaussée ;

Ajustement de l'allure aux circonstances.

13° Manœuvres :

Marche arrière en ligne droite et en courbe ;

Demi-tour ;

Rangement en créneau, en épi, en bataille ;

Mise à quai (C).

Nota.- Cette liste d'objectifs intéresse dans son ensemble les catégories C et D. Lorsque l'une ou l'autre de ces lettres apparaît en regard, seule la catégorie visée est concernée.